



Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 janvier 2016

Objet : Convention pour la participation du SIF au paiement de la contribution au SDIS versée par la commune de Magland

L'an deux mille Seize,
Le 29 janvier à 14 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux du Syndicat Intercommunal de Flaine en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick CHANCEREL.

Etaient présents :

Arâches : Patrick Chancerel, Marc lochum, Didier Vandebrouck, Delphine Avenier, Guy Fimaloz

Magland : Thierry Thévenet, Giovanna Vauthay, Maurice Petit-Jean, Carmen Viffroy, Marc Meynet (quitte la séance après le point n°1)

Etaient excusés: Josette Crozet, Jean-Luc Perret, Valérie Sales, Hélène Roux

Thierry Thevenet a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 21/01/2016

Présents : 9

Date d'affichage : 21/01/2016

Votants : 9

Votes pour : 9 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Vu les articles L1424-25 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) adopte chaque année le montant de la contribution de la commune de Magland à son budget.

Considérant que pour l'année 2015 la contribution de la commune de Magland au budget du SDIS était de 122 252 €.

Considérant que des locaux du SDIS sont présents au sein du périmètre du Syndicat Intercommunal de Flaine (SIF), et qu'un important nombre d'interventions du SDIS ont lieu au sein de ce périmètre.

Considérant qu'il convient que le SIF participe à la contribution versée par la commune de Magland au SDIS par le biais d'une convention.

Considérant que cette convention est conclue pour trois années renouvelables une fois tacitement.

Considérant que cette participation doit être calculée au prorata de la population DGF de la commune de Magland vivant au sein du périmètre du Syndicat Intercommunal de Flaine, soit 6.99 % de ce total.

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Approuve la convention pour la participation du SIF au paiement de la contribution au SDIS versée par la commune de Magland

Autorise Monsieur le Président à signer la convention pour la participation du SIF au paiement de la contribution au SDIS versée par la commune de Magland

Pour copie conforme au registre.

Le Président
Patrick Chancerel

